

## Le collectif par régions

### Liste des coordinateurs en France :

- |                                    |                                   |
|------------------------------------|-----------------------------------|
| <b>DOM &amp; TOM</b>               |                                   |
| <b>97 Cayenne</b> (Guyane)         | <b>57 Metz</b>                    |
| Dimitry 0594234939                 | Xavier 0616301575                 |
| <b>ALSACE</b>                      |                                   |
| <b>67 Strasbourg</b>               | <b>MIDI-PYRÉNÉES</b>              |
| Marco 0662002476                   | <b>31 Toulouse</b>                |
| <b>68 Mulhouse</b>                 | Thibault 0607615978               |
| Jérôme 0685074811                  | Loïc 0612510058                   |
| <b>AQUITAINE</b>                   |                                   |
| <b>33 Bordeaux</b>                 | Xavier 0688941655                 |
| Laurent @email                     | <b>NORD-PAS-DE-CALAIS</b>         |
| <b>Gironde</b>                     | <b>59 Lille</b>                   |
| Jérémy 0682821199                  | Bart 0328523462                   |
| <b>AUVERGNE</b>                    |                                   |
| <b>63 Clermont-Ferrand</b>         | Grégory, Maxime                   |
| Olivier 0473274257                 | <b>NORMANDIE (BASSE)</b>          |
| Frédéric 0662364640                | <b>14 Calvados</b>                |
| <b>BOURGOGNE</b>                   |                                   |
| <b>21 Dijon</b>                    | François 0619635038               |
| Antoine                            | <b>50 Manche</b>                  |
| Jean-François 0615382210           | Johanno 619635038                 |
| <b>71 Saone et Loire</b>           | <b>61 Orne</b>                    |
| Johanny 0385794322                 | Sébastien 0619635038              |
| <b>89 Auxerre</b>                  | <b>NORMANDIE (HAUTE)</b>          |
| Emmanuel 0663807555                | <b>27 Eure</b>                    |
| <b>BRETAGNE</b>                    |                                   |
| <b>29 Finistère</b>                | François 0231939779               |
| Gaspard 0298251794                 | <b>76 Rouen</b>                   |
| <b>35 Rennes</b>                   | François 0609998361               |
| François 0661756676                | <b>PAYS-DE-LA-LOIRE</b>           |
| Gwendal 0619197893                 | <b>44 Nantes</b>                  |
| <b>CENTRE</b>                      |                                   |
| <b>28 Eure-et-Loir</b>             | Laurent 0682114962                |
| Julien                             | <b>49 Angers</b>                  |
| <b>42 Loir et Cher</b>             | Stéphane 0241443922               |
| Cyril 0254722395(HR)               | <b>PICARDIE</b>                   |
| <b>CHAMPAGNE-ARDENNE</b>           |                                   |
| <b>51 Reims</b>                    | <b>02 St Quentin</b>              |
| Anthony 0660811977                 | Laurent 0611173744                |
| <b>FRANCHE-COMTÉ</b>               |                                   |
| <b>70 Besançon</b>                 | <b>60 Compiègne</b>               |
| Philippe 0619539265                | Ludovic 0663019512                |
| <b>Vesoul</b>                      | <b>80 Amiens</b>                  |
| Gérald 0682314931                  | Stéphane 0661349232               |
| <b>ÎLE-DE-FRANCE</b>               |                                   |
| <b>75 Paris</b>                    | <b>POITOU-CHARENTES</b>           |
| Gilles 0620800624                  | <b>17 La Rochelle</b>             |
| Antoine 0660188175                 | Frédéric 0607472501               |
| Matthieu 0610374167                | <b>79 Niort</b>                   |
| Fabrice 0661920661                 | Gilbert 0549732938                |
| Vincent 0667180692                 | <b>86 Poitiers</b>                |
| <b>77 Meaux</b>                    | Steeve 0609493775                 |
| Michèle 0160254371                 | Samuel 0683473346                 |
| Collectif des Mères de Sursitaires | <b>PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR</b> |
| <b>Seine et Marne</b>              | <b>06 Nice</b>                    |
| Dominique 0610731806               | Fabien 0611161142                 |
| Frédéric 0160175763                | <b>13 Marseille/Aix</b>           |
| <b>78 Yvelines</b>                 | Philippe 0686595953               |
| Nicolas 0667977282                 | <b>RHÔNES-ALPES</b>               |
| Alexandre 0610874477               | <b>38 Grenoble</b>                |
| <b>95 Val d'Oise</b>               | Sébastien 0661956830              |
| Alexandre 0662775375               | <b>42 Roanne</b>                  |
| <b>LANGUEDOC-ROUSSILLON</b>        |                                   |
| <b>30 Nîmes</b>                    | Salim 0477233503                  |
| Patrick 0614011789                 | <b>St Etienne</b>                 |
| <b>34 Montpellier</b>              | Franck 0477467968                 |
| Cédric 0670880099                  | Laurent 0477800950                |
| <b>LIMOUSIN</b>                    |                                   |
| <b>87 Limoges</b>                  | <b>69 Lyon</b>                    |
| Virgile 0681986642                 | Franck 0616740876                 |
| <b>LORRAINE</b>                    |                                   |
| <b>54 Nancy</b>                    | Julien 0610157712                 |
| Manu 0614483200                    | Patrick 0612835358                |
|                                    | Pauline 0609774751                |
|                                    | <b>73 Albertville</b>             |
|                                    | Pierrick 0660656474               |
|                                    | <b>74 Annecy</b>                  |
|                                    | Pierrick 0660656474               |
|                                    | <b>74 Annemasse</b>               |
|                                    | Sébastien 0683585629              |
|                                    | <b>73 Chambéry</b>                |
|                                    | Pierrick 0660656474               |
|                                    | <b>74 Chamonix</b>                |
|                                    | Sébastien 0672755263              |
|                                    | <b>01 Pays de Gex</b>             |
|                                    | Sébastien @email                  |
|                                    | <b>ÉTRANGER</b>                   |
|                                    | <b>o Montréal (Canada)</b>        |
|                                    | Vianney 5145253007                |

Pour plus d'infos, rendez-vous sur [www.sansnous.com](http://www.sansnous.com)

## Les arguments et le collectif par régions



### Éditorial

Créé le 29 mars 2000, le collectif « **Sans Nous** » a pour ambition de fédérer tous ceux qui demandent la suppression immédiate du Service National de 10 mois obligatoire. Les « **Sans Nous** » sont tous les jeunes qui sont lésés par un Service National de 10 mois et qui le refusent. À ceux-ci, s'ajoutent leur entourage familial et professionnel, ainsi que tous ceux qui sont sensibles à l'injustice d'une loi discriminatoire. Toute personne partageant nos idées et souhaitant se joindre à nous est la bienvenue.

Le collectif est le représentant de tous les « **Sans Nous** ». Le collectif compte de nombreux correspondants dans la plupart des régions françaises, et même à l'étranger. Nous voulons être traités par la loi comme les jeunes nés après 1979, c'est-à-dire pouvoir participer à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense, et ne faire le Service National que dans le cas éventuel d'un volontariat. Le collectif « **Sans Nous** » est indépendant de tout parti politique, syndical ou idéologique (notamment antimilitariste). Nous souhaitons entretenir d'excellentes relations avec nos partenai-

res médiatiques, tout en restant indépendants d'eux.

Nous utiliserons tous les moyens légaux à notre disposition pour atteindre notre objectif, mais nous nous opposons à toute action violente, malveillante ou insultante.

Le collectif est basé sur un travail coopératif. Les bonnes idées et volontés sont toujours les bienvenues. Les décisions sont prises en accord commun. Les réunions se tiennent en général chaque mercredi soir.

Nous ne recevons aucune subvention et il n'y a actuellement pas de cotisation.

**LE COLLECTIF SANS NOUS**

### Historique

**1996** : La suspension du Service National est annoncée par Jacques Chirac (« Nous n'avons plus besoin d'appelés [...] [Le Service National] est devenu inégal et il n'est plus universel. »)

**1997** : Vote de la loi de réforme sur le Service National qui crée une discrimination entre les jeunes en fonction de leur date de naissance. Le Service National de 10 mois est remplacé par la Journée d'Appel de Préparation à la Défense, mais les jeunes nés avant 1979 sont toujours soumis à l'ancien code du Service National

jusqu'en 2002 (Parmi eux, nombreux sont ceux qui, encouragés par leur BSN, ont toutefois l'espoir d'y échapper grâce à la création d'un nouveau report pour CDI/CDD).

**1997 à 1999** : Les premiers reports pour CDI/CDD sont largement accordés. L'opinion publique est convaincue, notamment par les médias, que le Service National est complètement terminé.

**1999** : Des sursitaires se font refuser leur report et sont incorporés. Des actions individuelles sont menées en vain (Tribunaux Administratifs, Médiateur de la République, insoumission ...).

**Fin 1999** : Plusieurs pétitions sont lancées, notamment sur Internet, pour demander la fin du Service National. Quelques médias commencent à informer le public que des jeunes perdent leur emploi ou doivent interrompre leur études à cause du Service National (Libération, Canal Plus, TF1, Don Quichotte...).

**Février 2000** : Début de prise de conscience collective par les médias et les politiques.

**Mars 2000** : Le collectif « SansNous » est créé pour représenter les derniers sursitaires et appelés. Il a pour vocation de rappeler qu'ils existent, et d'agir concrètement pour défendre leurs intérêts. Il est indépendant de toute orientation politique ou syndicale.

**Avril 2000** : À l'occasion de la participation des premières filles à la Journée d'Appel de Préparation de la Défense, le constat est toujours le même : la situation des derniers 300 000 appelés, oubliés par la loi de 1997, est ignorée par la plupart des médias et par le Ministère de la Défense. La situation

d'avant 1997 s'est largement aggravée : le Service National n'est plus du tout universel et il est de plus en plus inégal.

### Inégalité

#### **Une loi inégalitaire qui crée le délit d'âge !**

La réforme du service national s'applique de deux manières selon qui vous êtes. Pour les jeunes nés avant 1979, elle prolonge l'état actuel. Pour ceux nés après 1978, elle le modifie du tout au tout.

Outre l'injustice de cette loi, qui est soulignée à juste titre par le Sénateur Del Picchia (dialogue en ligne des journées de l'Internet 2000), on peut se demander quelle sera la prochaine loi qui s'inspirera de ce précédent pour pousser plus loin la discrimination.

Cette méthode est de plus totalement décorrélée de la réalité qu'une étude rapide aurait permis de cerner: chacun suit sa formation à sa vitesse, et devient disponible en son temps sur le marché du travail. Ici, cet aspect est délibérément ignoré. Il n'y a plus les mêmes chances pour tous.

Cette loi crée donc deux populations françaises, avec des droits et des devoirs différents.

#### **Les droits et les devoirs des jeunes nés après 78**

Né après 78, je dois me rendre à la journée d'appel à la défense. À l'issue de cette journée, j'obtiens un certificat. Sans celui-ci, il m'est impossible de présenter des examens (comme le permis de conduire). Il m'est par ailleurs permis de m'engager volontairement dans un Service Militaire, ou bien un Service Civil.

Pas grand chose, mais ru-meur ou pas ce n'est qu'une circulaire... Et qu'est-ce qu'une circulaire? C'est une simple lettre de recommandations qui n'a aucun caractère obligatoire. Dans notre cas, son application reste à la discrétion des commissions, et là, je ne sais pas pourquoi, mais j'ai pas confiance...

#### **J'ai changé d'employeur, mon report L5BisA sera-t-il renouvelé ?**

Déjà, rien ne garanti qu'un report L5BisA soit renouvelé automatiquement, malgré l'allocution du premier ministre à la veille de notre première manifestation (il n'a fait que rappeler la loi).

Si l'on a changé d'employeur en conservant le même type de contrat (CDI->CDI, CDD->CDD), ça peut marcher, mais il faudra sûrement passer par le tribunal. L'article dit bien qu'il ne faut pas changer de contrat, mais ne précise pas si l'on peut ou non changer d'employeur.

#### **Moi, je veux faire mon service national !**

C'est bien, on respecte cette décision. Mais on aimerait avoir le choix comme nos cadets !

#### **Je pars dans quelques mois, que puis-je faire ?**

1- j'ai moins de 26 ans: il suffit d'un certificat de scolarité pour obtenir un report pour études. C'est beaucoup plus facile à obtenir qu'un report pour CDI.

2- j'ai plus de 26 ans et je travaille: s'il s'agit d'une première expérience professionnelle et que l'on peut justifier de 3 mois de travail, 3 mois avant la date d'incorporation, on

peut tenter un report L5bisA. S'il vous est refusé sous prétexte que votre départ ne compromet pas votre insertion professionnelle, faites appel au tribunal administratif et vous gagnerez. Par contre, si votre dossier est incomplet ou hors-délai, c'est foutu... 3- j'ai déjà tout tenté : il reste la dispense L32 pour 'soutien de famille' ou 'mise en situation financière grave'. On peut la demander au dernier moment, et même si elle échoue, on peut gagner au moins 3 mois. Si vous faites appel au tribunal pour un refus de L5BisA, c'est aussi un moyen de suspendre l'incorporation en attendant la décision du tribunal.

#### **Je suis né en 1976-77, j'ai plein de reports, je ne partirai pas !**

Même avec un report qui va au-delà du 31 décembre 2002, l'armée pourra toujours nous appeler. Le texte de la réforme dit bien que le service national est suspendu et non annulé. S'ils s'estiment débordés par la professionnalisation, ils pourront continuer à nous appeler après 2002.

#### **J'ai un prêt sur le dos, ils vont me dispenser !**

L'armée a les moyens de bloquer votre crédit durant la période du service militaire... Parlez-en à votre banquier car c'est l'argument qu'ils vous avanceront.

#### **Si je me PACSe ou me marie, est-ce que je vais y échapper ?**

Peut-être... Tout dépend des ressources du conjoint et des parents respectifs. La procédure reste la même, c'est la commission de dispense qui statue.

## Statuts

### Statuts du collectif «SansNous»

#### I. But du Collectif

Le Collectif « Sans Nous » a pour unique but la satisfaction des quatre revendications suivantes, toutes sans exception : De pouvoir faire la « journée d'appel » comme nos cadets et cadettes, sans préjugé d'aucune sorte. La libération anticipée de tous les appelés actuellement sous les drapeaux (sur leur demande). L'exemption pour tous les appelés et sursitaires qui en font la demande (afin de rétablir le principe d'égalité). La grâce des insoumis et des déserteurs, acculés à la désobéissance par une loi discriminatoire. Le Collectif est indépendant de tout mouvement politique, syndical, associatif, religieux, philosophique, alcoolique ou commercial. Cela ne l'empêche pas d'établir des relations avec d'autres organisations.

#### II. Adoption des décisions

Toutes les décisions importantes (concernant par exemple les orientations du Collectif, les concessions en cas de négociations etc.), ne peuvent être prises qu'en assemblée générale (présence physique des gens). En cas de désaccord, on recherchera le consensus. En cas de vote, les décisions seront adoptées à la majorité des 50 %.

Les statuts, la dissolution du collectif ou la modification de nos revendications ne peuvent être changés qu'à la majorité des deux tiers en assemblée générale.

#### III. Relations extérieures

Toute les communications aux médias, aux autres organisations ou à l'Etat doivent refléter les orientations du Collectif. En cas de témoignage personnel, il doit être précisé que l'on parle en son nom. Toute personne s'exprimant ou agissant au nom du Collectif doit se considérer comme étant mandatée : ce sera soit un mandat discuté à l'avance, soit un mandat implicite.

#### IV. Adhésion

L'adhésion est collectif n'est soumise qu'à l'acceptation des statuts et de nos quatre revendications. Il n'est pas fixé de cotisation à titre permanent

#### V. Mandats

Le Collectif pourra mandater un secrétaire (pour une durée d'une semaine par exemple) dont la tâche ne sera que technique et non décisionnelle. De même, le collectif mandatera un trésorier pour gérer les fonds nécessaires aux actions. Tout mandat sera ponctuel, son objet sera précis et il sera révocable.

## F.A.Q.

Le Collectif n'a pas pour vocation de remplacer votre BSN, néanmoins, voici quelques réponses aux questions les plus fréquemment posées. Ces réponses sont le fruit de nos diverses expériences, merci de nous prévenir en cas d'erreur flagrante.

Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question, consultez [sn.agat.net](http://sn.agat.net).

#### Est-ce que je peux obtenir le report L5BisA si je travaille dans le public ?

Non, ce report ne s'applique qu'aux contrats de travail de droit privé..

#### Que savez-vous de la circulaire Richard ?

J'ai le choix de privilégier mes études, mon travail, ma vie privée, ou bien un service à mon pays.

#### Les droits et les devoirs des jeunes nés avant 79

Né avant 79, il me faut faire 10 mois de Service National. Il peut prendre diverses formes (avec des durées parfois allongées) comme les « scientifiques », les « coopérations », les « aides techniques », « l'objection de conscience. » Si je ne souhaite pas le faire, je serai considéré insoumis ou déserteur, et puni de prison à moins de m'expatrier et de ne pas revenir en France avant plusieurs années. Je n'ai pas le choix, je dois un service à mon pays, je n'ai pas le droit de privilégier mes études, ni mon travail, ni ma vie privée.

#### Illustration de l'inégalité

L'allongement de la durée des études, et la diversité des formations qu'il est possible de suivre, rendent aberrante la séparation des français en classe d'âge. Arrivés en même temps sur le marché du travail, par deux voies de durées différentes, les deux Français d'après 78 et d'avant 79 n'auront pas les mêmes chances : celui d'avant 79 aura à un moment ou à un autre l'obligation de passer 10 mois en dehors de sa carrière, étudiante ou professionnelle.

Pour museler l'opinion des jeunes concernés par cet état de fait, il a été créé un report CDI-CDD et des mesures d'accompagnement pour favoriser la première expérience professionnelle (et non l'insertion professionnelle). Le report CDI-CDD à lui seul illustre le caractère inégalitaire de la loi. Il est

attribué à certains seulement selon des critères arbitraires à la discrétion des commissions habilitées à juger de ces cas. Toutes les professions ne le permettent pas (c'est un report pour des contrats de droit privé).

Enfin, ce n'est qu'un report. Il permet de repousser l'échéance injuste, mais pas d'y échapper. Et en ayant ainsi grappillé 2 ans, la situation est parfois pire qu'avant.

#### Conclusion

La loi a créé deux sortes de français, séparés par la date fatidique du 1er janvier 1979. Deux droits et deux devoirs s'ensuivent, toujours défavorables au jeune nés avant 79. Dans ces conditions, nous ne pouvons accepter d'être considérés comme les larbins de la nation, génération tampon pratique pour absorber les aberrations des décideurs. Nous réclamons donc les mêmes droits, les mêmes devoirs, les mêmes possibilités de choix pour tous et toutes. Que nous soyons nés plus tôt ou plus tard, aucune loi ne devrait en être affectée !



## Économie

### Une loi défavorisant l'essor économique et l'insertion professionnelle dans une période propice

Au delà de la fuite des cerveaux qu'elle favorise, la réforme du service national a d'autres impacts néfastes sur l'ensemble de l'économie.

Le marché du travail n'est pas peuplé d'un nombre infini de jeunes disposant d'une orientation professionnelle poussée. Avec la reprise économique, de plus en plus de secteurs d'activité connaissent un taux de chômage très faible, voire négatif. Ainsi, quand un jeune travailleur doit quitter son entreprise pour 10 mois, l'entreprise ne sera pas forcément en mesure de le remplacer, faute de candidats. Ce sera souvent un employé de perdu, un contribuable en moins, un consommateur en moins et des marchés perdus pour les entreprises (Bénéfices, exportations ?).

### Les petites structures

Nombreuses parmi les nouvelles entreprises de la société de l'information, elles le sont aussi à l'intérieur de grandes sociétés (systèmes de projets).

Les nouvelles méthodes de travail, la performance qu'on attend de toute société se traduit aujourd'hui par des structures plus petites, à la réponse plus rapide et plus efficace. Dans chacune de ces structures, dans chacun de ces domaines, un employé n'est plus un numéro anonyme parmi tant d'autres.

Son départ, son retour, sa formation sont autant d'impacts sur les investissements et sur le fonctionnement global de la structure.

La population actuelle des 300 000 sursitaires est pour partie déjà concernée tandis que l'autre partie est en formation pour l'être bientôt.

Contrairement à ce que semble penser le Ministère de la Défense, les salariés, même peu expérimentés, ne sont pas des pièces interchangeables. Un salarié absent pendant

10 mois entraîne quasi-systématiquement un préjudice important pour son entreprise. D'une part, il faut recruter un remplaçant qu'il faut former. Si l'entreprise ne peut pas recruter, il faudra qu'elle s'adapte à une baisse d'effectif bien souvent calculé au plus juste. D'autre part, au retour de l'appelé, il faudra lui retrouver un poste et le former de nouveau (les technologies, les projets, les clients, l'environnement de travail auront changé après 10 mois). Enfin, le départ d'un salarié peut entraîner la faillite des entreprises les plus fragiles ou entraîner l'échec d'un projet important dans des grandes entreprises.

Au final, ce gaspillage considérable a un impact sur la productivité des entreprises, quelle que soit leur taille.

### Les mesures d'accompagnement : le report CDI/CDD

En 1998, de très nombreux jeunes, encouragés par leur BSN, ont demandé des reports CDI/CDD (L5bisA), et se sont engagés dans la vie professionnelle pour profiter de l'essor économique, entre autres dans le cadre des nouvelles technologies. Aujourd'hui, leurs reports arrivent à échéance, et leur incorporation privera les entreprises, petites ou grandes, de connaissances et savoir-faire. Certaines « jeunes pousses » ne survivront pas au départ brutal d'un de leurs créateurs ou associés. Par ailleurs, quand l'appelé part pour 10 mois, il perd une partie de son bagage en pratiquant des « tâches de soutien indispensables » pour lesquelles il est bien souvent sous-employé.

L'autre partie de son bagage est souvent touché

en prétendant qu'il y a beaucoup de solutions à nos malheurs d'enfants gâtés, cela fait trop. La loi défavorise nos vies privées, professionnelles et sociales. Nous la changerons, ou nous ne plierons pas!

## Lecture

### À l'écoute de M. RICHARD

#### *Lecture des informations obtenues par voie de presse*

Dans les dernières informations qu'il nous a été possible de recueillir, nous apprenons qu'il existe encore plus de 300.000 sursitaires nés avant 1979. L'armée aurait encore besoin de 150.000 appelés pour assurer des tâches de soutien prétendues « indispensables » pour les régiments en cours de professionnalisation. Au delà de cette information assez peu explicite, nous aurions aimé savoir en quoi consistaient ces « tâches ».

Par ailleurs, le principe d'égalité « à la M. Richard » semble ici être battu en brèche puisque « seulement » 1 appelé sur 2 devra encore effectivement faire son service.

Serait-ce la fin d'une mascarade et le début du parler franc ?

Manifestement non, puisqu'ensuite nous apprenons que sur ces 300.000 sursitaires, 60.000 sont en report dit « CDI » et 220.000 en report pour études (quid des autres?), et que : « M. Richard a pourtant souligné que son ministère entendait faire un « effort de souplesse maximum » pour ces sursitaires. Il a signé le 13 mars une circulaire permettant à un sursitaire, qui aurait déjà bénéficié

d'un report de deux ans, de pouvoir bénéficier d'un nouveau report, a-t-on appris auprès du ministère. »

Doit-on comprendre que les 60.000 reports CDI seront reconduits tels quels? (des deux ans prévus, cela porterait leur échéance au plus tôt vers début septembre 2002, 4 mois la suspension du service...)

Et que les reports pour études le seront de même puisqu'ils tendent légitimement à se retrouver dans la situation des 60.000 premiers ?

Doit-on alors en déduire que les 150.000 appelés encore nécessaires pour les fameuses « tâches de soutien indispensables » seront pris parmi les 20.000 restants ?

Ce qui est sûr, c'est que cela n'est pas clair. Ce qui est sûr, c'est que nous ne pouvons miser sur aucune de ces belles paroles pour essayer d'envisager sereinement un parcours professionnel, dès maintenant ou dès la fin de nos études.

Dans ces conditions, nous aimerions que les 20.000 restants soient formellement graciés...

Ainsi que les 280.000 pour lesquels c'est manifestement déjà acquis.

Ainsi que ceux déjà injustement appelés sous les drapeaux et qui en ferait la demande.

Ainsi que ceux qui n'ont eu d'autre choix d'expression que l'insoumission ou la désertion.



**La vie professionnelle**

Bizarrement, favoriser l'insertion professionnelle semble tendre à rendre durable l'immersion du jeune dans le monde du travail. Comment dès lors prétendre qu'une extraction de dix mois n'y nuira pas ?

La perspective de cet arrêt forcé ne fait qu'augmenter la désinsertion. Comment miser sur un employé, pour un long projet, quand on sait qu'il risque de partir dans 3 ou 6 mois, à moins que ce ne soit l'an prochain... Ce n'est pas dix mois de perdus, mais beaucoup plus, en même temps qu'une progression défavorisée.

Quant à la situation d'attente, présente dans la lenteur des réponses administratives, qui arrivent souvent la veille de la date d'appel, comment peut-elle nous conduire à l'épanouissement ?

La loi favorise la désinsertion professionnelle.

**La vie privée**

Une coupure de 10 mois dans nos vies? C'est l'appartement qu'il faut rendre au loueur, c'est les affaires à stocker «quelque part», c'est le crédit qu'il ne faut ou n'aurait pas fallu prendre... Une coupure et ce sont les soucis qui apparaissent toujours plus nombreux. Comment être serein dans son travail quand nous ne le sommes pas dans nos têtes? Quand nous ne sommes pas libres de vivre comme tout employé? Certes, le report était un piège et il eut mieux valu se débarrasser au plus vite de l'armée, au sortir du Bac. Merci à tous nos orienteurs, merci à nos élus, merci à nos BSN de nous l'avoir alors si bien expliqué !

Mais rassurons nous, accepter cet état de fait, c'est déjà mettre le pied dans une machine d'apprentissage à la résignation, qui s'arrêtera peut-être au bout de ces 10 mois. La loi favorise la désinsertion professionnelle et sociale.

**L'attachement au pays**

Mon beau pays, la France, se fiche royalement de 300 000 de ses citoyens. Sous des grands airs patriotiques, elle n'a que faire de nos aspirations, de nos envies. Malgré de beaux discours souvent tournés vers une jeunesse prometteuse et dévouée, on nous a déjà rangés dans le tiroir poussiéreux du prix à payer pour la professionnalisation de l'armée. Et tout ceci aura été accompagné du plus beau « pipo » dont nous aurions pu rêver, taches de soutien indispensables et calculs injustes à l'appui.

Le choix se fait, le choix se réfléchit: il y a d'autres pays dans le monde qui seraient certainement prêts à nous entendre. Il y a d'autres endroits où l'on comprend apparemment mieux les aspirations de chacun, à commencer par les nôtres !

Cette loi et son application ont provoqué la désertion de quelques uns d'entre nous. Il est à craindre que celle-ci soit de plus en plus en vogue...

La loi favorise la désinsertion professionnelle et sociale, ainsi que la désertion.

**Conclusion**

On n'y gagne pas à écoeurer ses citoyens sous prétexte d'une utilité publique qui n'a jamais été clairement expliquée. En nous mentant, en cherchant à nous manipuler,

d'une obsolescence qui le mettra à son retour dans une situation moins favorable que lors de sa première tentative d'insertion professionnelle.

**Les mesures d'accompagnement : l'interdiction de licenciement**

Pour justifier l'extraction brutal d'un jeune de son cadre professionnel, il a été inventé l'interdiction de licenciement.

Partant pour au moins dix mois de galère, nous devons à notre retour retrouver un poste dans la même entreprise. Il paraît évident que l'entreprise nous aura gentiment attendu, n'ayant aucune considération pour les agendas divers. Elle nous accueillera donc fatalement les bras ouverts, en se demandant à peine ce que nous avons bien pu faire pendant tout ce temps là.

Cette mesure couronne donc l'hypocrisie de cette loi en donnant un argument tout trouvé à notre désinsertion professionnelle, qu'il nous est difficile de réfuter face à une pareille méconnaissance de la vie des entreprises. Les non-mesures d'accompagnement : le report pour études

Bizarrement, ceux qui n'ont pas aujourd'hui de report CDI/CDD sont en report pour études (voir les chiffres exposés récemment par M. RICHARD). Tous ceux qui ont trouvé là un refuge face à l'incompréhension des commissions, et tous ceux qui font réellement encore leurs études, n'aspirent qu'à une chose: favoriser leur entrée dans le monde professionnel.

Nous sommes souvent redevables à l'Etat de l'aide qu'il apporte sous différentes formes aux étudiants.

L'État nous est souvent redevable de bien former et de permettre une valeur ajoutée Française !

**Conclusion**

Nous aimerions avoir nous aussi une chance de nous intégrer dans une période propice. Nous aimerions avoir le même choix que les autres Français; choisir nos vies, choisir nos occupations professionnelles, choisir la manière dont nous aimerions servir notre pays. Nous aimerions enfin être laissés à nos occupations, qui, au-delà d'un jeu politique, concernent la vie d'entreprises.

**Incohérence****Les incohérences d'une loi précipitée**

Dans le contexte social et économique actuel, la réforme du service national est née de manière incohérente. Elle empêche la bonne insertion professionnelle, de même que privée ou sociale. Après avoir créé une population d'appelés spécifiques, ayant tous une orientation professionnelle marquée, elle s'est parée de mesures d'accompagnements censées contrecarrer ses mauvais effets.

Le manque de transparence qui a accompagné son application ces deux dernières années explique aujourd'hui le dégoût de toute une partie de la jeunesse française.

Pour avoir cru les élus, les médias et mêmes les instances militaires, nous devons aujourd'hui prendre nos armes pour combattre l'injustice et la bêtise de choix hâtifs.

Enfin, nous constatons qu'elle est incohérente avec la politique actuelle consistant à favoriser le plein emploi dans une pé-

riode économique favorable quoique instable, et que les mesures d'accompagnement qu'elle propose sont apparemment satisfaisantes mais inapplicables à la réalité du monde du travail et des études.

**Une période propice à l'emploi**

Depuis quelques années, la France et d'autres pays sont entrés dans une nouvelle période de croissance. Après différentes initiatives destinées à favoriser l'emploi des jeunes, l'économie paraît les accueillir plus favorablement. Retarder la possibilité à une partie des jeunes de s'intégrer durablement dès maintenant relève de la méconnaissance de l'économie. Qui peut affirmer que celle-ci sera toujours favorable. Au lieu de permettre à la grande majorité des Français de postuler à des emplois disponibles, il serait possible de jouer la montre en prétendant qu'un an de plus ou de moins n'y changera pas grand chose. Pourtant le passé nous apprend que les transitions entre les zones favorables et les zones moins favorables se sont toujours faites brutalement en étant rarement prévues. Autant nous donner dès maintenant le maximum de chance et de temps pour participer à l'effort de croissance collectif.

**Le contexte social et politique**

Les représentants politiques discutent depuis quelque temps du malaise de leur représentativité. Un abstentionnisme toujours plus important, en particulier de la part des jeunes, semble sanctionner le peu d'écoute que nous pouvons trouver auprès d'eux. Deux chaînes de télévision sont

aujourd'hui annoncées à grand cri pour justement favoriser la descente du politique dans la rue. En même temps, la ligne de tous les partis est de favoriser le développement de la société de l'information (souvent accompagné de mesures contradictoires symptomatiques du peu de connaissance dans le domaine).

Une chose qui semble être oubliée est la nécessaire écoute de nos revendications, qui déboucherait sur un dialogue. L'information pour le politique ne semble être qu'unilatérale: il la donne royalement à son peuple incapable de réfléchir, et n'a donc pas besoin de l'écouter en retour. Nous sommes encore 300000 appelés aujourd'hui, et nous aurions aimé avoir une possibilité de nous exprimer, avant de devoir descendre dans la rue. De devoir commencer par descendre dans la rue...

**Le manque de transparence**

Lors des premières demandes de report, il nous a clairement été expliqué que l'armée n'avait plus guère besoin d'appelés. Officieusement, un report équivalait à la possibilité de poursuivre son insertion, mais permettait aussi de donner quittance des obligations à l'armée. Officiellement, le discours des médias et des hommes politiques était: «la conscription est terminée». Cette idée fut tellement bien relayée qu'aujourd'hui il est difficile de faire comprendre à nos patrons, à nos entourages que « non, il n'en est rien .» Non, la conscription n'est pas terminée. Oui, il y a toujours une poignée de laissés pour compte qui devront la

faire. Mais est-ce nécessaire de s'étendre sur leur cas ?

Même aujourd'hui, alors que nous essayons de nous faire entendre, en devant pour cela nous organiser, nous tombons encore sur le discours impénétrable de nos élus, qui ne sont pourtant pas les initiateurs de cette loi. Nous savons être appelés à de vagues «tâches de soutien indispensables» sans quoi l'armée française serait dans une toute aussi vague « situation gravissime ».

Enfin, les comptes d'apothicaire de M. RICHARD sur les appelés restants et sur les besoins réels de l'armée montrent bien à quel point nous sommes dans le flou.

**Le service national**

À ce jour, le service national a dérivé de sa fonction première, alors que les appelés restants sont devenus une population plus spécifique, avec une meilleure orientation professionnelle.

Nous sommes devenus une main d'oeuvre gratuite, qui ne reçoit plus guère de sensibilisation à la défense.

Enfin, en sous employant systématiquement les ressources humaines dont elle dispose aujourd'hui, l'armée retire tout sens du service national, sinon celui d'une vaste punition pour tous ceux nés trop tôt !

**La fuite de nos étudiants**

De nombreux jeunes chercheurs, pour achever leur thèse, n'ont d'autre choix que de s'expatrier à cause du Service National. Pour la plupart d'entre eux, ce n'est pas une volonté de désobéissance, mais une réelle nécessité. C'est ainsi que des chercheurs français travaillent aujourd'hui

dans des entreprises ou laboratoires à l'étranger parce qu'ils ne peuvent plus revenir en France, sous peine d'être condamnés pour insoumission.

Voilà une des conséquences de l'incohérence de cette loi. Nous ne sommes pas des moutons, qui accepteront volontiers de payer pour les erreurs stratégiques de nos élus. Il faut donc craindre une recrudescence de ces expatriations forcées dans les mois à venir (échéance en masse des premiers reports).

**Conclusion**

À court terme, il a semblé possible d'utiliser une partie arbitraire de la population française comme un tampon destiné à accompagner la professionnalisation des armées. En ayant rendu cette frange très spécifique, cela a créé une sensation intolérable de laissés pour compte, de bons moutons prêts à endosser l'irresponsabilité des décideurs. C'est dommage, car nous ne nous laisserons pas faire !

**Effets secondaires**

Tout est fait pour favoriser l'insertion professionnelle du conscrit! Du moins, c'est le discours qui est largement médiatisé autour de la réforme du service national. Bizarrement, l'insertion professionnelle, pas plus que les tâches de soutien indispensables, n'a dépassé le stade de concept pour être clairement expliquée aux commissions qui président à nos destinées, ni à ceux qui sont les premiers concernés : nous.

C'est d'autant plus dommage, qu'il nous est difficile d'imaginer en quoi le service national ne va pas nuire à notre insertion tant professionnelle que sociale ou familiale.